



Rapport d'examen spécial - 2006

SOMMAIRE DE L'ACSTA SUR L'EXAMEN SPÉCIAL DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sociétés d'État sont tenues de soumettre leurs systèmes et leurs pratiques à un examen spécial au moins une fois tous les cinq ans. L'examen couvre la période de novembre 2005 à juin 2006 et le Bureau de la vérificatrice générale (BVG) du Canada a présenté son rapport final en date du 15 décembre 2006 au Conseil d'administration de l'ACSTA.

En tant qu'organisation de sûreté responsable et transparente, l'ACSTA reconnaît que cet examen spécial est un outil important afin de lui fournir de l'information concernant ses systèmes et pratiques. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons voulu nous soumettre à l'examen du BVG un an plus tôt que prévu par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'ACSTA a encouragé son personnel à collaborer pleinement en demeurant ouvert et réceptif durant les rencontres avec le personnel de la vérificatrice générale.

Depuis le début de l'examen, l'ACSTA a fait des progrès importants pour répondre aux recommandations identifiées dans l'examen spécial. Tout au long du processus d'examen, lorsque l'ACSTA était informée des domaines qui nécessitaient de l'attention, l'organisation s'est mise à la tâche sans attendre afin de mettre en œuvre les améliorations requises, tel qu'indiqué dans les réponses soumises au BVG (à la suite de chaque recommandation, voir les sections intitulées « Réponses de l'ACSTA »). L'ACSTA est engagée à continuellement améliorer ses systèmes, ses pratiques et ses activités. Ainsi, l'ACSTA est heureuse de vous informer que plusieurs recommandations et suggestions de la vérificatrice ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

L'ACSTA est déterminée à bâtir l'avenir sur ses réussites et veut s'assurer de pouvoir maintenir les niveaux de sûreté et de service à la clientèle les plus élevés.